



Collectif National CGT des agents des S.D.I.S



SPP



PATS

L'Observatoire



Tout ce qui est discutable,...

... est à discuter !

Janvier 2013

A tous les syndicats CGT des SDIS en lutte
contre l'application de la réforme
de la filière sapeurs-pompiers professionnels
et à tous ceux qui ont déjà gagné,
nous souhaitons....



Celui qui lutte peut perdre !

Celui qui ne lutte pas a déjà tout perdu !

*Bertolt
Brecht !*

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS

Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax 01 48 51 98 20

SDIS 38

SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE L'ISERE

l'esprit de conquête



Nous avons refusé la mise en oeuvre d'une indemnité compensatrice qui aurait permis au SDIS38 d'intégrer les agents dans leur nouveau grade et régime indemnitaire, ce qui aurait eu pour conséquence de les cantonner à terme dans celui-ci sans perspective d'avancement au grade supérieur.

En parallèle, nous demandons l'élaboration d'un calendrier pluriannuel permettant la nomination de tous les CCH SAP2-DIV2 au grade de sergent. (mise en adéquation du grade et de l'emploi tenu) . La nomination de tous les sergents chef d'agrès INC2 au grade d'adjudant. La nomination des adjudants remplissant les conditions au grade de lieutenant.

Le mouvement a été suspendu pendant la négociation. A cette heure, une succession de réunions n'a toujours pas permis l'élaboration d'un protocole d'accord.

Le calendrier sur les 7 années proposé par l'administration est en deçà du nôtre. Nous continuons toujours à négocier, le mouvement est en sommeil, mais les conditions de reprise sont actuellement réunies si rien n'aboutit en fin d'année.

SDIS 65



Les sapeurs-pompiers professionnels se sont rassemblés au SDIS 65, pendant que se réunissait le comité de pilotage pour la mise en application de la nouvelle

À l'appel des syndicats CGT 65 et Force autonome 65, plusieurs sapeurs-pompiers professionnels se sont rassemblés, hier matin, dans les locaux du SDIS 65, pendant que se tenait un comité de pilotage entre la direction et les élus sur la mise en application dans le département des nouveaux décrets relatifs à la réforme de la filière des pompiers professionnels.

Dans le même temps, 29 pompiers du syndicat autonome ont effectué un mouvement de débrayage dans les casernes de Tarbes et de Lourdes. «Depuis le 1er mai, plusieurs décrets ont été votés, censés modifier les statuts des sapeurs-pompiers professionnels. Ces réformes ont été promulguées à la hâte et en dehors de toute concertation avec les organisations syndicales majoritaires.

Ces nouveaux décrets prévoient, entre autres, un allongement des carrières, une entrée sans concours, qui était un gage d'équité pour chaque citoyen ; la remise en place d'un concours dans un même cadre d'emploi, et une baisse de la prime de responsabilité», expliquent tour à tour Yohan Alméda, membre du bureau national du collectif CGT SDIS, et Jean-Luc Borel, secrétaire général CGT du SDIS 65.

Selon eux, cette réforme «sacrifie les catégories C, c'est-à-dire les pompiers que nos concitoyens côtoient tous les jours sur le terrain», qui vont voir ainsi «leur carrière bouchée et non gratifiante», souligne Sylvain Noblet, du syndicat Force autonome. Et tous pensent que cette réforme n'a qu'un seul but : celui, «à terme, de faire des économies».

SDIS 30



Principal problème : La modification des statuts des pompiers professionnels qui "favorisent les hauts gradés et pénalisent les hommes du rang." Concrètement cette réforme touche au salaire des soldats du feu par un remaniement de la grille de responsabilité et à leur évolution de carrière qui va être considérablement rallongée. "Jusqu'à cette réforme, il fallait en moyenne huit ans pour passer sous-officier. Il faudra désormais 21 ans. Veut-on tuer le métier ? Avec cette réforme, comment voulez-vous encourager les jeunes à devenir professionnel ?"

La réforme votée, les syndicalistes admettent qu'aujourd'hui, "il est difficile d'imaginer qu'elle soit

Votée au mois de mai, la réforme des sapeurs-pompiers continue à faire parler dans le Gard. Une réunion départementale a été organisée à l'initiative de l'Intersyndicale FA-Sud-CGT, au centre de secours de Saint-Geniès de Malgoirès. "Il s'agissait d'expliquer les problèmes qu'engendrent la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels de la fonction publique territoriale"

revue. Mais nous demandons à ce qu'elle ne s'applique qu'aux pompiers arrivés après le mois de mai et qu'ainsi, les effectifs entrés avant cette réforme puisse conserver leur optique de carrière." Des actions à venir ?

"Pour l'heure, nous nous contentons d'organiser des réunions d'information. Par ailleurs, nous avons adressé un courrier à Damien Alary, président du Conseil général du Gard, pour lui expliquer notre cas. Nous espérons être entendus, car si conflit il y a, il sera très dur car on touche au portefeuille des sapeurs-pompiers, ceux-là même qui subissent un gel des salaires depuis cinq ans".

SDIS 14

Caen : manifestation des pompiers



Les pompiers du Calvados se sentent méprisés

Une centaine de pompiers professionnels du Calvados a manifesté devant les locaux du SDIS à l'appel de la CGT. Ils protestent contre la réforme de leur statut en 2013, le fonctionnement du SDIS du Calvados et demandent plus de dialogue avec les élus du département.

Depuis son accession à la tête du Conseil général, le 31 mars 2011, les pompiers n'ont jamais rencontré Jean-Léonce Dupont qui est également président du conseil d'administration du SDIS.. Leur sentiment d'être méprisés est d'autant plus fort qu'une réforme importante du statut des pompiers professionnels va être appliquée en 2013 sans que personne dans le département ne leur ait jamais expliqué en quoi cela va les toucher concrètement, notamment en matière de rémunération et d'évolution de carrière.

Pour couronner le tout, le nombre de leurs interventions est en augmentation constante alors que leurs effectifs diminuent.

Bref, il est temps, à leurs yeux, que les élus du département les reçoivent et s'intéressent enfin à eux.

SDIS 66

Les PO en désaccord avec la réforme de la filière !

Près d'une centaine de pompiers professionnels s'étaient rassemblés dans la cour du SDIS 66 afin de former un comité d'accueil pour les participants au comité technique paritaire du jour et montrer ainsi leur mécontentement.



Au centre du désaccord, le deuxième volet de la réforme de la filière pompiers qui sera mise en application à compter du 1er janvier 2013 et qui entraîne une modification des statuts.

Le but est de faire des économies sur le dos du personnel, dénoncent les représentants de l'intersyndicale CGT, Sud et Autonome. Cela freine ou paralyse notre déroulement de carrière et réduit les missions opérationnelles des agents professionnels, notamment pour les agents de maîtrise de catégorie C. Dans notre département, cette réforme entraîne un blocage de l'évolution normale en milieu de tableau. En clair, les quotas par grades seront réduits, ce qui à terme supprime toute possibilité de recrutement pour les emplois de sous-officiers et partant, toute opportunité d'évolution pour les caporaux, caporaux-chefs et sergents. Et ce d'autant qu'il y a une crise du volontariat en France comme dans les P.-O.". Déterminés, les pompiers protestataires mèneront une nouvelle action, à l'occasion du conseil d'administration.

SDIS 84

Les professionnels du SDIS du Vaucluse expriment leur malaise, ils craignent de pâtir de l'application des nouveaux textes réglementant la profession.

Près de 150 pompiers du Vaucluse se sont retrouvés devant le SDIS de Vaucluse à Avignon. Les soldats du feu ont fait une haie d'honneur "amicale" aux membres du conseil d'administration du SDIS à leur entrée en réunion. Tous ces hommes et femmes se sont mobilisés alors qu'une commission technique paritaire s'est tenue durant l'après-midi. Il devait être question des conditions de travail, des changements de grades et de la proposition de supprimer les tickets restaurants.



SDIS 46

Les professionnels du Lot craignent de pâtir de l'application des nouveaux textes réglementant la profession.

Ce jour-là, ils étaient une cinquantaine au SDIS du Lot, alignés sur deux rangs, bras croisés, bien décidés à informer ces élus de la difficulté d'application de la nouvelle filière des sapeurs-pompiers professionnels. Leur action symbolique qui à ce moment-là n'avait pas eu d'écho à l'extérieur du SDIS, les sapeurs-professionnels ont choisi de la médiatiser aujourd'hui. «Fin avril 2012, lit-on dans leur communiqué, un décret a modifié le cadre réglementaire de notre

profession : à chaque fonction correspond un grade. Depuis la réforme, tous ces agents, du sapeur au lieutenant, auraient la possibilité d'accéder au grade supérieur, mais la direction préfère les redescendre tous d'un niveau et réduire l'effectif de garde à la caserne de Cahors pour ne pas être obligé d'en nommer.» Les pompiers disent craindre «un blocage des carrières» et évoque, au-delà de l'aspect indiciaire, le risque «d'une diminution de la